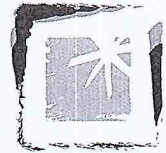


N° DEL/2024-085

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 17 juin 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. LE GALL Thierry,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : CONVENTION D' ACTIONS 2024 PORTEE PAR L'ENTENTE DOUSTRE

M. le Président rappelle au Conseil la délibération en date du 20 juin 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques du bassin versant du Doustre 2023-2027 dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Dans le cadre de ce programme, l'Entente du Doustre souhaite lancer des actions de renaturation sur le Doustre par l'apport de granula en aval de la retenue de la Valette, ainsi que le lancement d'une étude d'acquisition de connaissances sur tout le bassin versant (pêche électrique, sonde thermique et ADNe).

Il est proposé que la Communauté de Communes de Xaintrie Val Dordogne, structure coordinatrice du PPG du Doustre, porte une demande de financement unique auprès des financeurs au nom des structures de l'Entente. Les autres EPCI de l'Entente reverseront le reste à charge financier correspondant aux actions localisées sur leur territoire.

M. le Président propose de valider la convention d'actions portée par l'Entente Doustre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la convention d'actions de l'Entente Doustre 2024 entre la Communauté de Commune de Xaintrie Val Dordogne, La Communauté d'Agglomération de Tulle et la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières (-CCVEM).
- **Autorise** la Communauté de Communes de Xaintrie Val Dordogne à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze, pour le compte de la CCVEM.
- **Autorise** M. le Président à signer la convention.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 18 juin 2024**

Le Président,

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ